



Regularisation d' un algerien en france

Par Visiteur

Quels sont les moyens de regularisation d'un Algérien present en France depuiq plus de huit ans maintenant, avec promesses d'embauches ?

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Afin de répondre au mieux à votre question, je souhaiterais obtenir des informations complémentaires.

Pour quel type de travail avez vous une promesse d'embauche?

Est ce un CDD ou un CDI?

Êtes vous marié?

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour et merci.

Cette personne a 36 //37 ans il n'est pas marié , il est en France depuis 2000/2001 , promesse d'embauche il en possede 1 une voir 2 , CDI.

Il n'a jamais déposé de dossier dans un pays Européen , et il semble qu'il ait les preuves de sa presence sur le territoire francais .

A vous lire, merci.

Par Visiteur

Bonjour,

Cette personne doit impérativement obtenir un CDI et justifier des diplômes ou de l'expérience professionnelle correspondant à l'emploi proposé..

Son employeur doit après lui avoir fait signer son contrat de travail soumettre son embauche à la direction départementale du travail afin d'obtenir une autorisation de travail. Une fois cette formalité remplie et accord donné, il doit introduire auprès de la préfecture une demande de titre de séjour temporaire mention salarié afin d'être régularisé.

En cas de refus, il disposera de voies de recours.

Je reste à votre entière disposition.

Cordialement